



FICHE 5

IDENTIFIER LES CONTINUITÉS ÉCO-PAYSAGÈRES À TRAVERS UNE MÉTHODOLOGIE CROISÉE

Cette fiche propose de considérer les continuités écologiques de manière imbriquée à travers une méthodologie de lecture, d'identification et d'analyse croisée avec le paysage. Le paysage est considéré comme un livre ouvert permettant le repérage des continuités écologiques et des différentes sources de fragmentation. Cette fiche propose une approche croisée d'identification et d'analyse en trois étapes : caractériser, identifier les enjeux et définir les orientations.

Paysages et continuités écologiques sont peu dissociables. La Charte 2013 > 2025, à travers son Plan Parc, en constitue une première base de connaissances et permet un repérage des enjeux paysagers et écologiques. Bien évidemment, l'échelle PNR (1/100 000) n'est pas suffisante. Deux études ont permis de nourrir le projet de Charte et d'identifier des enjeux à des échelles plus fines (1/25 000) : la Trame Écologique et le Schéma Paysager du PNRVA (cf. Fiches 1 et 2).



Les routes sont les facteurs les plus visibles de fragmentation écologique et paysagère. Même sans trafic, de nombreuses espèces (ici une hermine), d'invertébrés notamment, refusent de les traverser. L'aire écologiquement impactée par la route dépasse largement la superficie de la route elle-même. © SMPNRVA, 2013.

Étape 1

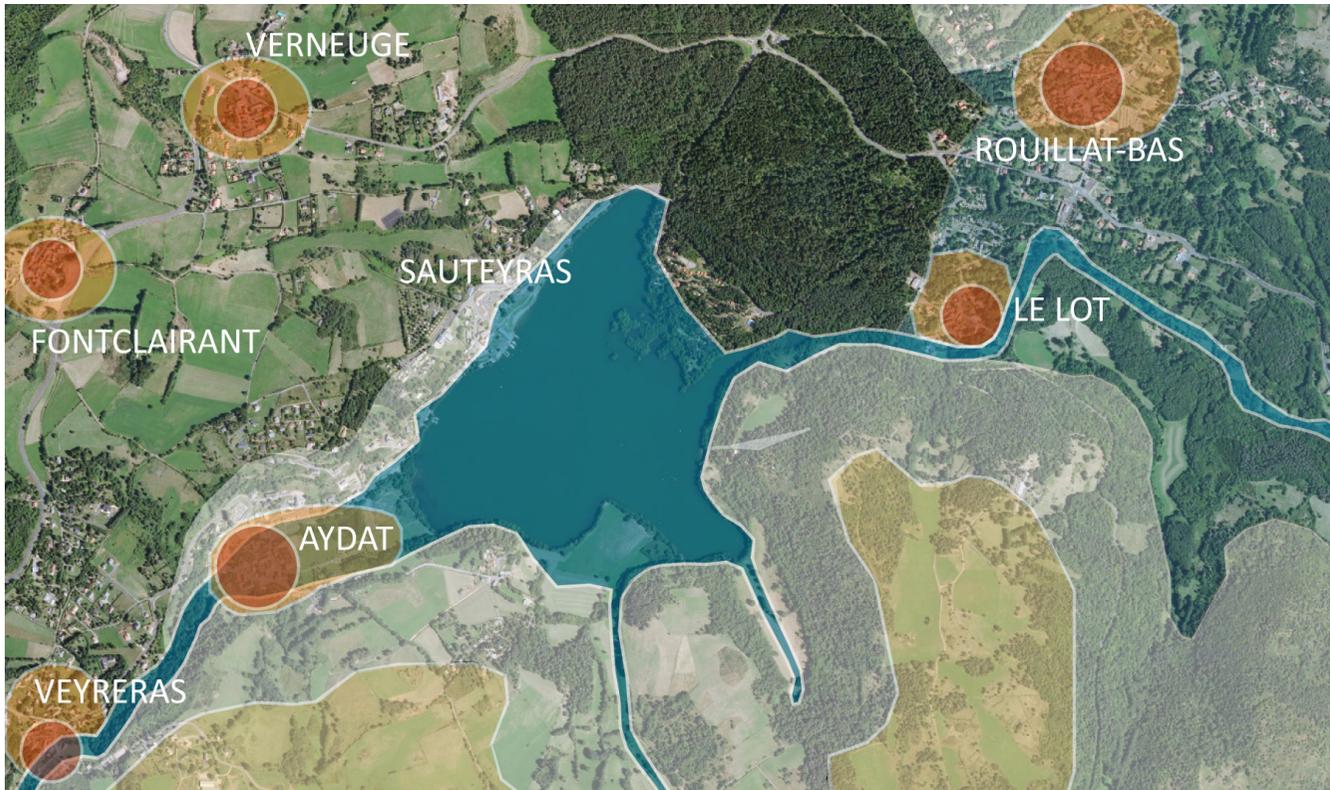
Caractériser les continuités écologiques à travers l'identification des domaines de paysage :

L'analyse paysagère a pour objectif de **mettre en avant le sens de l'implantation des bourgs, villages et hameaux, en interrogeant leurs rapports au site** (formes du relief, géographie).

Chaque grand domaine de paysage réunit les espaces d'un territoire portant un même sens à travers un référent naturel et/ou culturel. Ces grands domaines d'appartenance constituent en quelque sorte la « toile de fond » des paysages rencontrés sur le territoire communal ou intercommunal, et servent de support à l'étude (cf. Fiche 2).

➤ Le domaine de l'eau :

Regroupe les structures de relief dont la morphogénèse est liée à l'action actuelle ou passée de l'eau. Ce dernier présente des visages multiples. Alors que dans les vallées glaciaires il occupe quasiment tout le fond de vallée, lorsque celle-ci devient plus étroite, le domaine de l'eau est peu perceptible et d'un accès délicat. Il



←← Exemple : cartographie des domaines de paysage et des continuités écologiques (Aydat). © SMPNRVA, J. Papin, 2012.

1. DOMAINES DE PAYSAGE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES

- Domaine de l'eau
· Sous-trame des milieux aquatiques et humides
- Domaine des versants
· Sous-trames des milieux forestiers et/ou prairiaux
- Domaine des sommets/crêtes
· Sous-trames des milieux prairiaux et landes et/ou forestiers
- Site géographique de bourg
· Espaces artificialisés
- Noyau urbain ancien
· Espaces artificialisés

est également omniprésent au creux des nombreux vallons qui tissent une trame dense sur le territoire.

Par exemple, à Aydat, commune du Puy-de-Dôme, le domaine de l'eau est occupé par les lacs d'Aydat et de La Cassière, et d'étroits vallons : vallée de la Veyre notamment. Mises à part quelques zones humides isolées (étang, marais du bocage par exemple), la Trame bleue se superpose bien, à Aydat, avec le domaine de l'eau. En effet, la nature volcanique des sols ne permet pas, sur le terrain et en permanence, une continuité visible de la Veyre (qui alimente le lac d'Aydat) ou des ruisseaux qui alimentent le lac de la Cassière.

➤ Le domaine de la Cheire d'Aydat :

Est une caractéristique paysagère spécifique de la commune d'Aydat (et de quelques autres communes du territoire du PNRVA). Il s'agit d'une coulée volcanique issue de l'éruption des Puy de la Vache et de Lassolas, langue au relief très chaotique et couverte de forêt.

Cette caractéristique paysagère se superpose bien avec la continuité écologique forestière dont elle constitue, à Aydat, un réservoir de biodiversité important.

➤ Le domaine des versants

Regroupe à la fois le domaine des coteaux (partie la plus abrupte des versants, généralement impropres à la culture, ils sont souvent boisés et offrent des limites franches et expressives aux vallées) et le domaine des piémonts (transition entre coteaux et fond de vallée).

Sur cette carte, les coteaux enserrant le lac d'Aydat (sauf en partie nord). Majoritairement boisés, les versants ou coteaux participent majoritairement à la continuité écologique des milieux forestiers. Ils en constituent souvent des corridors. Les piémonts sont généralement occupés par une activité agricole (élevage) et peuvent être rattachés majoritairement à la sous-trame écologique des milieux prairiaux.

➤ Le domaine des sommets et crêtes :

Espace d'expression de la gamme des paysages des sommets et des crêtes (situés en altitude).

Ici, les sommets dominent le lac d'Aydat. Ils correspondent essentiellement à la sous-trame écologique des milieux prairiaux et des landes.

➤ Le domaine des plateaux bocagers :

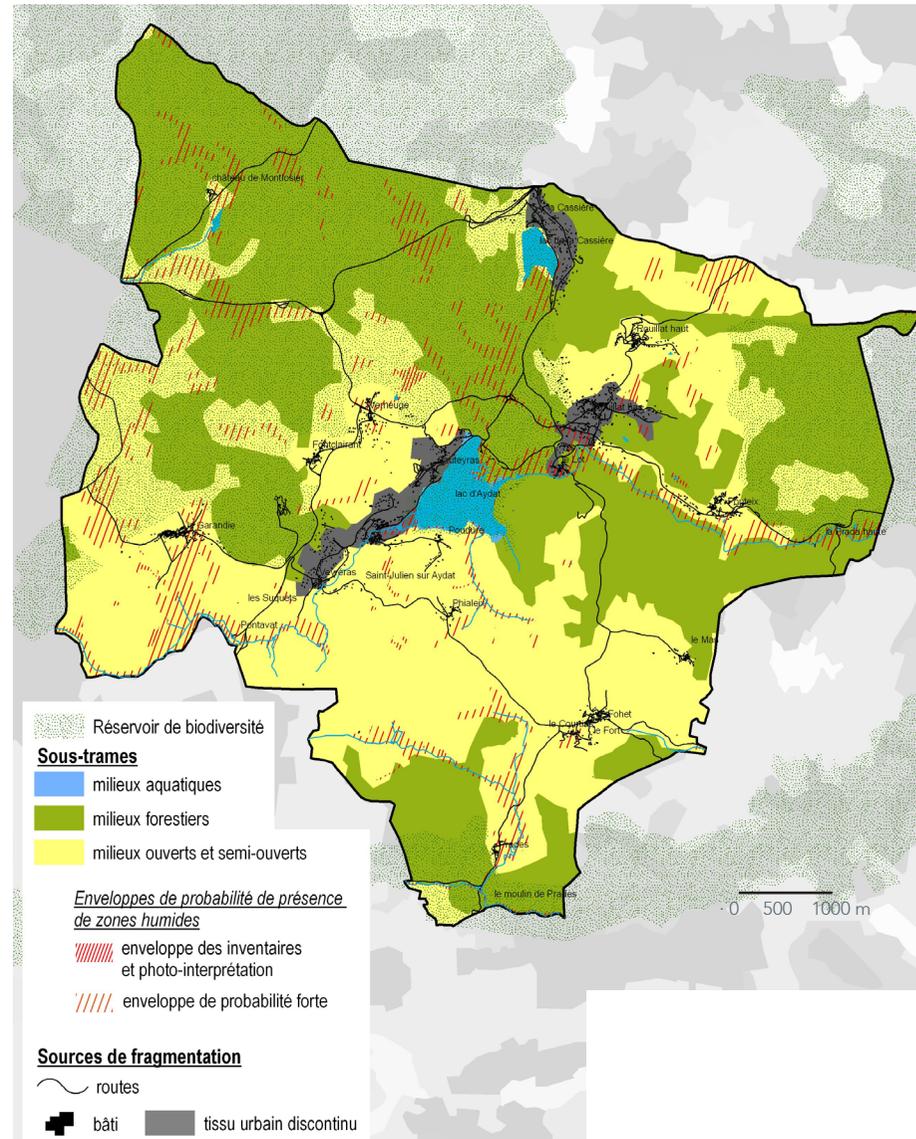
Est constitué des espaces restants, regroupe les plateaux agricoles habités qui se trouvent dans la continuité des sommets et crêtes mais n'appartiennent plus à ce domaine de paysage, et font l'objet d'un usage agricole affirmé.

Sur la carte des domaines de paysage (page précédente), les plateaux bocagers n'apparaissent dans aucune couleur spécifique. Ils constituent les interstices entre le domaine de l'eau, des coteaux et des reliefs. Les champs et les prés sont enclos par des levées de terre portant des haies ou des rangées d'arbres qui marquent les limites de parcelles de tailles inégales et de formes différentes, et où l'habitat est dispersé généralement en fermes et en hameaux. Ce domaine paysager est à rattacher à la sous-trame écologique des milieux prairiaux. Les bosquets, haies et arbres isolés participent aux continuités écologiques des milieux forestiers, dont ils constituent des corridors.

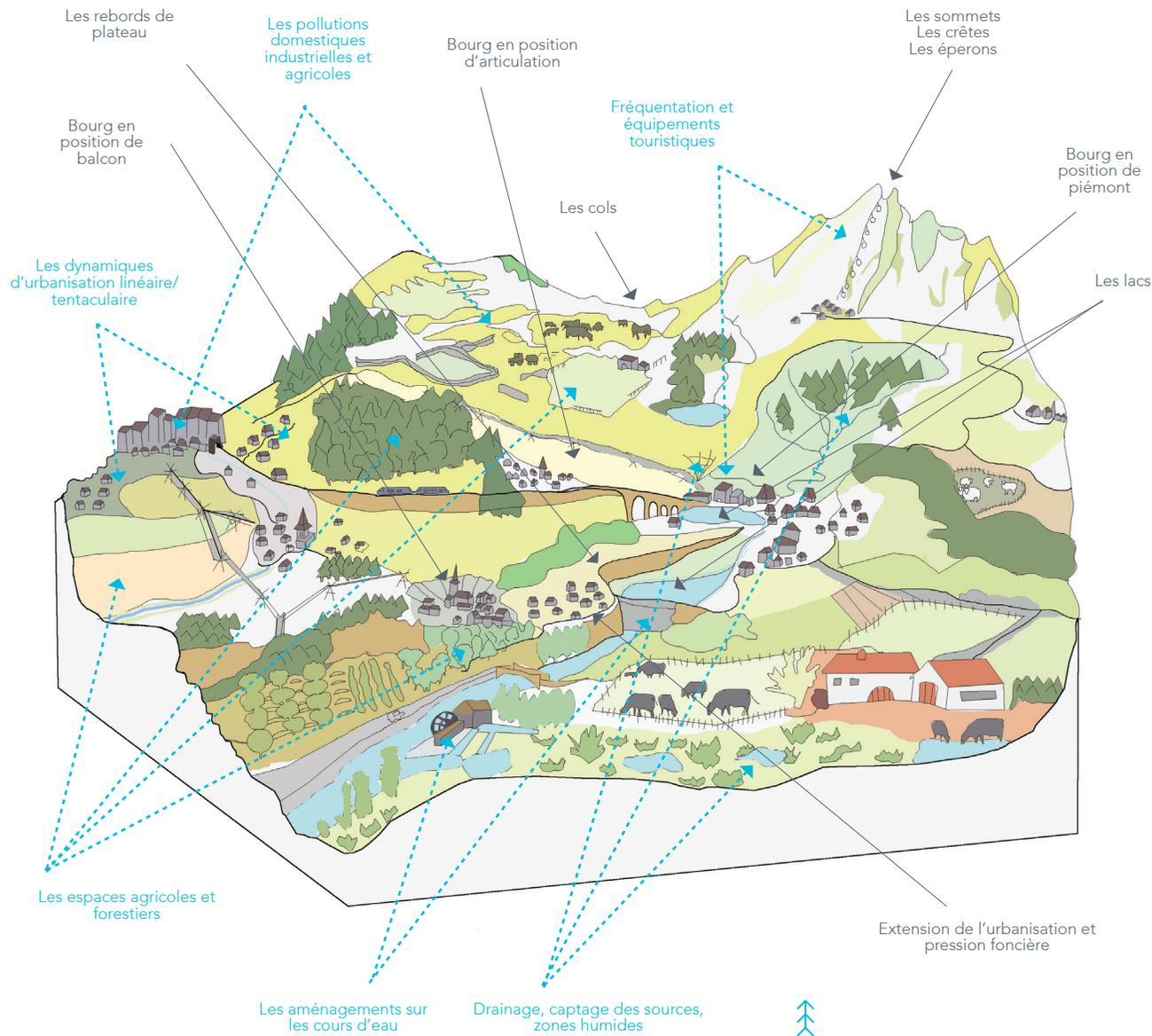
➤ Le site géographique de bourg :

Cet espace se définit comme l'unité morphogéographique de base dans laquelle s'est développé le noyau originel du bourg. Il définit ainsi un espace cohérent en termes de relief, d'orientation et de lien au domaine de l'eau (cf. Fiche 2).

BIODIVERSITÉ ET PATRIMOINE NATUREL > TRAME VERTE ET BLEUE (TVB), COMMUNE D'AYDAT



Extrait du Regard du SMPNRVA sur la commune d'Aydat : cartographie indicative de la Trame bleue (TVB). © SMPNRVA, O. Roquetanière, 2012.



Bloc diagramme : occupation du sol et enjeux éco-paysagers sur le territoire du PNRVA. © SMPNRVA, C. Froger / VEDI, 2012.

Étape 2

Identifier les sensibilités et enjeux :

Éléments en rapport avec les structures naturelles :

- **Les lacs** peuvent être d'origine glaciaire ou de barrage (naturel, coulées de lave ou artificiel). Leur lisibilité porte sur la structure en elle-même et sur les aménagements qui l'accompagnent.
- **Les sommets** constituent aussi des reliefs dominants particuliers (inscrits dans une crête). La lisibilité d'un sommet dépend de la condition de son espace de « faire-valoir ».
- **Les crêtes** correspondent à une échine qui crée un effet de marche, de basculement.
- **Les éperons** correspondent aux extrémités « en pointe » de crêtes, de plateaux ou de contreforts. Ils occupent une position dominante et leur forme de proue favorise les effets « belvédère ».
- **Les combes** sont des vallées creusées au sommet et dans l'axe d'un pli et sont dominées de chaque côté par des versants escarpés (les crêtes).
- **Les rebords de plateau** constituent des cassures de relief dominantes, en surplomb des vallées, qui engendrent des effets de balcon et de frontières et donnent corps aux plateaux et vallées. Ils permettent de bien percevoir le contraste et la limite entre ces deux espaces.
- **Les cols** correspondent à une dépression entre deux sommets, mais ils sont surtout pointés pour leur fonction de seuil, de point de passage d'infrastructures ou de point de basculement. Leur lisibilité se juge à l'aune du fonctionnement et de l'expression de ces effets, mais aussi de leur mise en scène.

Eléments en rapport avec les structures culturelles :

➤ **Les bourgs en position de piémont** se positionnent à l'intérieur d'une structure de vallée. Leur lisibilité se mesure dans la capacité du bourg à dialoguer avec le cours d'eau, à le mettre en scène, et à respecter sa continuité et son image. Implanté à l'embouchure de la Veyre dans le lac d'Aydat (sud-ouest), le bourg d'Aydat présente une attitude spécifique vis-à-vis du territoire et de ses logiques géographiques et paysagères : il est justement situé en position de piémont.

➤ **Les bourgs en position d'articulation** se positionnent à la charnière entre deux structures paysagères (structure de vallon et structure de relief). C'est notamment le cas du bourg de Veyréras.

➤ **Les bourgs en position de balcon** sont implantés sur des terrasses intermédiaires, s'inscrivent en situation légèrement dominante et présentent une attitude d'observation et de recul vis-à-vis des autres structures. C'est le cas du bourg de Rouillat-Haut.

➤ **Le domaine du bâti (emprise du bâti) :**

Regroupe les différentes formes de l'habitat et des implantations humaines. Sa valeur/lisibilité paysagère dépend des interactions qu'il entretient avec les autres domaines de paysage. De part l'**artificialisation des sols** qui le caractérise, le domaine du bâti, selon sa forme, peut constituer une source de fragmentation des continuités écologiques. Il en est de même pour les infrastructures routières reliant les différents bourgs et hameaux et de certains aménagements particuliers (busage des cours d'eau, enrochement de berges, glissières de sécurité en béton continues le long des voies, etc.).

Si le bourg d'Aydat conserve un noyau urbain ancien relativement dense, l'espace de « faire-valoir » des bourgs de Veyréras (partie nord) et de Rouillat-Bas (parties sud et est) est quelques peu endommagé par les prolongements récents de l'urbanisation. Les aménagements réalisés entre Veyréras et Fontclairant, entre Ponteix et Rouillat-Bas ou en rive est du lac de La Cassière contribuent en effet à amoindrir la lisibilité des bourgs et des formes du relief (structures culturelles et naturelles).

Dans ces cas précis, l'emprise du bâti présente une forme en rupture avec le site géographique de bourg.

Si le site géographique de bourg n'a pas vocation à être urbanisé dans son intégralité, la conservation d'une certaine proportion de surface non urbanisée permet de garder lisible la logique ayant guidé l'implantation du bourg. Les extensions hors de cet espace sont néanmoins envisageables. Dans ce cas, celles-ci ne doivent pas être conçues selon les critères urbains et architecturaux du bourg d'origine, mais doivent plutôt faire l'objet d'une réflexion particulière, en fonction de leur domaine d'implantation (domaine de l'eau, du relief, etc.).

➤ **Les dynamiques d'urbanisation linéaire/tentaculaire** sont des phénomènes qui menacent la lisibilité des structures éco-paysagères. Elles peuvent contribuer à défigurer les silhouettes traditionnelles de bourg et éloignent les nouveaux habitants des centres. Elles peuvent à terme constituer des **continuums urbains** amenant à une perte de repères de transition entre les villages. Selon une étude réalisée par la Communauté de communes des Cheires, la consommation d'espaces agricoles et forestiers à Aydat a doublé en surface entre 2006 et 2010, alors qu'elle avait stagné depuis 1999.

On repère surtout ces dynamiques à l'est du lac de La Cassière, autour de Rouillat-Bas et au nord de Veyréras. Elles sont identifiées comme sources potentielles de fragmentation des continuités éco-paysagères.

➤ **L'urbanisation en rupture avec la logique d'implantation du bourg** met en évidence les dynamiques d'extension du bâti en-dehors du site géographique de bourg.

Les enjeux identifiés pour la Trame verte et bleue :

Sur le territoire d'Aydat, ces enjeux sont marqués, au-delà de la préservation des réservoirs de biodiversité, par :

- L'identification et le maintien des **continuums écologiques des milieux forestiers** (corroborés par la présence de plusieurs espèces forestières à enjeux), dominantes sur la commune.



↑↑ Bourg de Rouillat-Bas (Aydat) : les jardins constituent des lieux privilégiés pour le développement de la biodiversité animale et végétale, y compris en cœur de village. © SMPNRVA, J. Papin, 2012.

- La participation primordiale du territoire aux **continuums écologiques des milieux agro-pastoraux** (plateaux bocagers en particulier) symbolisée par la présence de la Pie-grièche grise notamment.

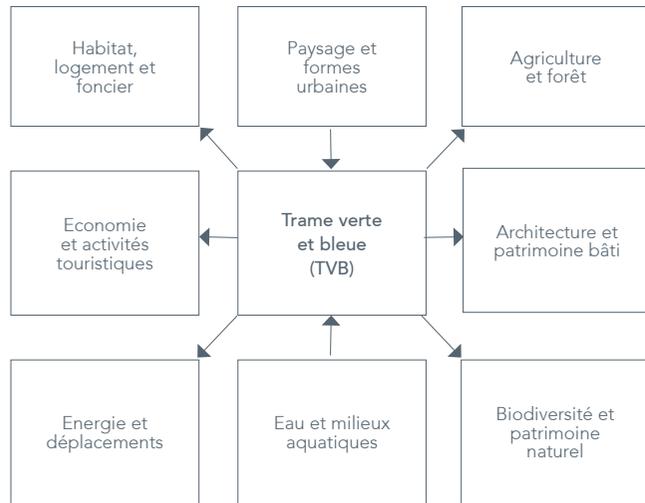
De manière générale, les pressions économiques et foncières, les conditions climatiques et topographiques, influencent les choix et l'évolution des pratiques agricoles et forestières (intensification ou déprise, suppression d'éléments éco-paysagers comme les haies, murets, mares, pailhats, etc). Ces pratiques conditionnent la diversité, la répartition et la qualité éco-paysagère des espaces agricoles et forestiers.

- La position stratégique de la commune vis-à-vis des **continuums écologiques aquatiques et humides** en raison de la présence de lacs naturels emblématiques : La Cassière et Aydat.

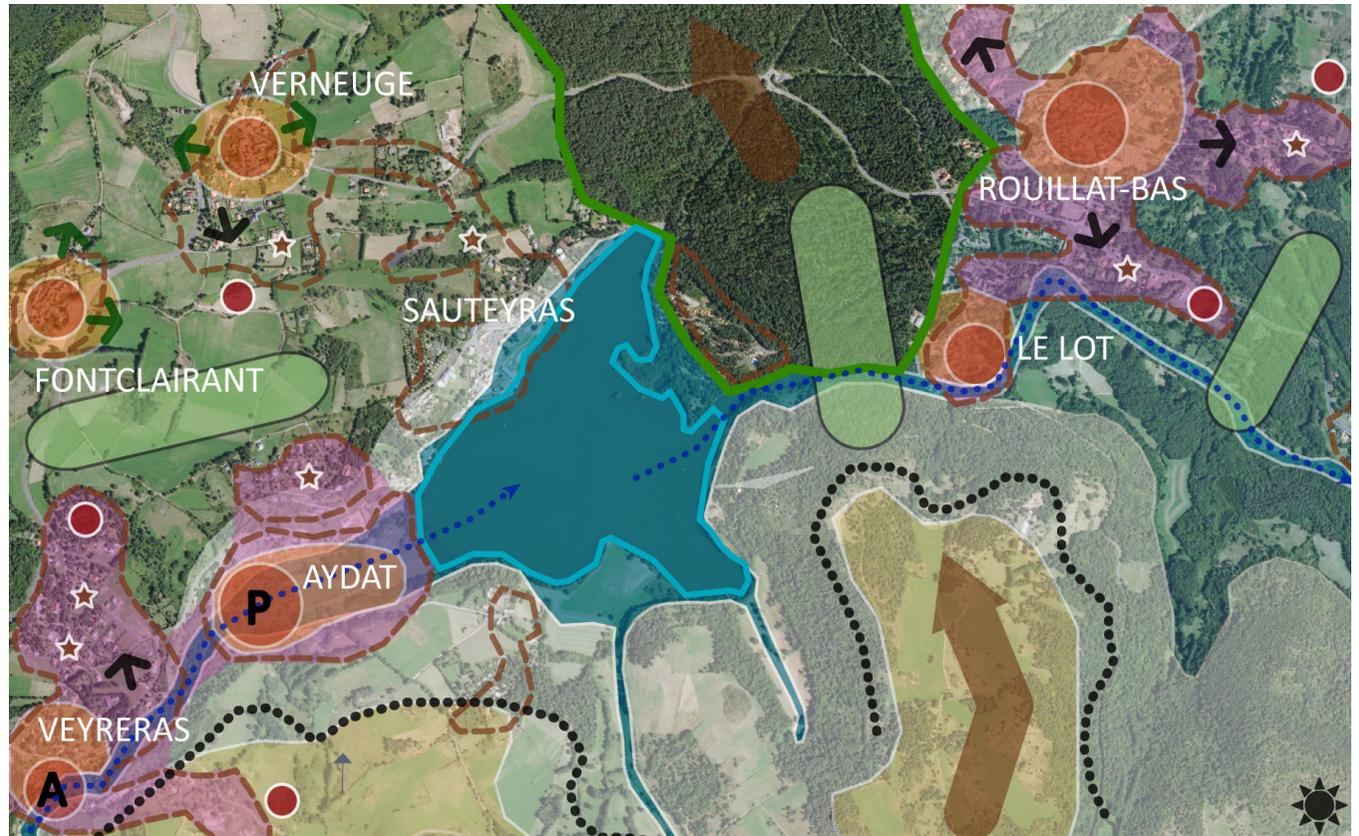
Exemple : cartographie des orientations et des objectifs éco-paysagers (Aydat). © SMPNRVA, J. Papin, 2012.

Ces deux lacs sont soumis à une forte pression touristique et subissent une accélération de leur eutrophisation, provoquée par les pollutions domestiques et agricoles qui modifient les compositions de l'air, de l'eau et du sol, et le fonctionnement même des écosystèmes. Leur préservation est prioritaire afin de maintenir les activités touristiques. En 2012, la restauration de la zone humide à l'amont du lac d'Aydat a contribué à améliorer la fonctionnalité de la Trame verte et bleue.

Reste un point noir, non encore résolu : le passage des crapauds communs, principalement sur la RD. 90, entre la forêt du Mont Redon et le lac de La Cassière. De même, l'amont de la Veyre et ses affluents ont souvent été recalibrés et certains ouvrages posent des problèmes de continuité piscicole et sédimentaire (cinq ouvrages ont été recensés en 2011 sur la Veyre, dont quatre infranchissables).



Le territoire et ses fonctions ne peuvent être abordés de manière sectorielle. Il s'agit d'un système d'interrelations entre différents enjeux. © SMPNRVA, 2013.



2. SENSIBILITES ET ENJEUX

- Dynamique de rebord
- Dynamique d'éperon
- Dynamique de sommet
- Dynamique d'urbanisation linéaire
- Urbanisation en rupture avec la logique d'implantation du bourg
- Emprise du bâti

3. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

- Continuité spatiale
- Continuité du domaine de l'eau
- Extension maximale de l'urbanisation conseillée
- Bourg en position de piémont
- Bourg en position de balcon
- Bourg en position de piémont
- Dynamique d'urbanisation à privilégier
- Espace de respiration (Plan Parc)
- Espace à requalifier (Plan Parc)

200 m

Étape 3

Identifier les orientations et les objectifs :

ORIENTATIONS ENGENDRÉES PAR LES STRUCTURES EN PRÉSENCE :

➤ **Les grandes continuités spatiales** identifiées représentent des espaces plus ou moins ouverts et forestiers (Cheire d'Aydat) dont la lisibilité est indispensable à la compréhension du site et aux continuités écologiques (forestières et plateaux bocagers).

➤ **Les continuités du domaine de l'eau** à préserver répondent à deux dynamiques croisées : l'enfrichement des parcelles agricoles et le mitage pavillonnaire. La lisibilité correspond à la compréhension de ces continuités, la lecture du fond de vallon et son profil, la cohérence entre caractéristiques de la vallée et éléments culturels (bourgs, boisements). Elle est à croiser avec des orientations de préservation des deux lacs, des zones humides et de la continuité piscicole et sédimentaire de la Veyre.

➤ **Les secteurs d'extension maximale de l'urbanisation** conseillée sont garants de la lisibilité des structures paysagères (naturelles et culturelles) et permettent de préserver les grandes continuités spatiales. Les secteurs concernés sont ceux soumis à des dynamiques d'urbanisation linéaire et les espaces situés à proximité ou au sein du domaine de l'eau.

➤ **Les dynamiques cohérentes d'urbanisation** respectent la logique initiale d'implantation du bourg, village ou hameau.

➤ **Les espaces de respiration** (Plan Parc) sont à maintenir en zones A et/ou N dans les documents d'urbanisme. Ils correspondent ici à des enjeux majeurs de continuités écologiques et peuvent à ce titre être indicés Aco ou Nco dans les documents d'urbanisme.

➤ **Les espaces à requalifier** (Plan Parc) doivent faire l'objet d'une réflexion particulière en lien avec la qualité des espaces urbains proposés : densité, voirie, déplacements, etc. À La Cassière, cela implique d'intégrer à la réflexion et dans les aménagements, la résorption du point noir lié à l'écrasement des crapauds en très grand nombre.



↑ Situé à 837 mètres d'altitude, le lac d'Aydat est un lac naturel de barrage volcanique, qui subit depuis plusieurs années une accélération de son eutrophisation, provoquée par les apports en nutriments du bassin versant (pollution domestique et agricole). © SMPNRVA, J. Papin, 2012.

**POUR EN SAVOIR PLUS
RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : extranet.srce.auvergne.developpement-durable.gouv.fr

Fragmentation écopaysagère : [fr.wikipedia.org/wiki/Fragmentation_%C3%](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fragmentation_%C3%99)

Schéma Paysager du PNRVA www.desvolcansetdeshommes.com/images/et-prealables-enjeu-paysage.pdf

Paysages périurbains du Grand Clermont - Carnet de route fr.calameo.com/read/00011396678e3bd1f129d

CONTACT :

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier I 63970 Aydat

Cécile BIRARD
Responsable de l'Espace-programme Gestion d'espaces et ressources naturelles
Tél : 04 73 65 64 02
cbirard@parcdesvolcans.fr

Jérémy PAPIN
Chargé de mission Urbanisme de planification | Paysage
Tél : 04 73 65 64 36
jpapin@parcdesvolcans.fr

Retrouvez cette fiche sur : <http://www.parcdesvolcans.fr>